

Livreur en milieu hospitalier ou en maisons de retraite subissant le tabagisme passif aux entrées de ces établissements

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 2 juin 2016

Je subis tous les jours du tabagisme passif. Je travaille dans un hôpital et devant les portes de sortie chaque jour des docteurs, infirmiers fument à 1 mètre de l'entrée.

J'ai un métier de livreur donc je passe souvent par les entrées. Mais de plus, quand je vais dans les maisons de retraites, c'est pareil. C'est par 10 que sont les fumeurs à l'entrée du Bâtiment, et coller aux portes. Cela sent à l'intérieur mais personne réagit.

Je voudrais savoir que dire ou faire ? Car je sais pas s'il y a une loi pour interdire de fumer devant des portes d'hôpital ou de maisons de retraite ? Car c'est vraiment pénible et l'odeur est très forte.

Merci de votre réponse.

Réponse:

Les mesures nouvelles obtenues dans le cadre du programme national de réduction du tabagisme ne comportent pas l'interdiction de fumer aux abords des établissements de santé. Ce principe a cependant été soulevé à plusieurs reprises, notamment par DNF et par quelques députés ; il faut donc continuer à le répéter à destination de l'opinion publique pour que le législateur s'en saisisse.

Un groupe de travail chargé de ce thème a été créé par <u>DNF Ile-de-France</u>. En les rejoignant, vous ferez avancer l'adoption de textes favorables à la solution que vous attendez.